

Séance ordinaire du 7 février 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de février deux mille onze (7 février 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Février 2011

7. Adoption du règlement 269-1-2011 pour augmenter le fonds de roulement et modifier le règlement 269-94

8. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum – Approbation du règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville

9. Avis de motion – règlement sur les dérogations mineures

10. Mandat à un notaire – Prolongement de la rue François-Chrétien – Phase III – Acquisition de la rue

11. Mandat à un notaire – Prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV – Acquisition de la rue

12. Nomination du maire suppléant

13. Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies – autorisation de signatures

14. Vente d'équipements incendie

15. Appel d'offres – achat et entretien des extincteurs

16. Autorisation de formation – compétence des opérateurs de système de distribution d'eau potable

17. Demande de dérogation mineure – Susy Dupont et Jean Leclerc

18. Octroi de subventions aux organismes et versement

Séance ordinaire du 7 février 2011

19. Programme d'emploi d'été Canada
 20. Autorisation de versement à l'Office municipal d'habitation
 21. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Autorisation gestion – Résidence Les Grès
 22. Municipalité de Saint-Boniface – Acceptation de l'entente pour les pinces de désincarcération
 23. Camion citerne 6 roues – Rejet des soumissions
 24. Octroi de mandat – Alain Côté Consultant inc. – Établissement besoins service incendie
 25. Ministère des Transports – Boulevard de la Gabelle
 26. Varia
 - 26.1 Demande d'aide financière – Association hockey mineur St-Boniface – Coupe Dodge
- Période de questions
27. Levée de l'assemblée

2011-02-032

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

D'entrée de jeu, le maire est revenu sur le dossier concernant le déboisement du terrain face au viaduc. Il a dressé un bref historique concernant le zonage de ce terrain qui s'avère être d'usage commercial.

Il revient aussi sur l'obligation des bacs pour la collecte de la récupération et des ordures à compter du 1^{er} juillet 2011.

Concernant le dossier de l'hôtel de ville, le registre pour l'approbation du règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ s'est tenu le 27 janvier dernier et aucune signature n'y a été apposée. Il remercie la population de la confiance accordée.

Il informe que le procès avec Savoura est terminé et qu'un jugement devrait être rendu au cours de l'été.

La Résidence Les Grès appartient à la Société d'Habitation du Québec. Cette dernière a demandé à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières de se porter acquéreur de l'immeuble et de le gérer. Une relance devrait être faite en mai prochain avec l'affiliation de l'organisme Ménagez-vous.

Une résolution sera adoptée à la présente séance afin de demander au ministère des Transports de reprendre l'entretien du boul. de la Gabelle.

En ce qui a trait à la pyrrhotite, 12 dossiers ont déjà fait l'objet d'un dépôt à la MRC de Maskinongé.

M. le maire mentionne qu'une journée porte ouverte s'est tenue le dimanche 30 janvier dernier afin d'inaugurer la bibliothèque de St-Thomas dans ses nouveaux locaux.

Enfin, il adresse des félicitations au Club Optimiste pour la tenue de la 3^e édition du Carnaval d'hiver.

2. Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 7 février 2011

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du *17 janvier 2011* a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-02-033

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *17 janvier 2011* soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-02-2011 préparé par madame Nathalie Vallée, directrice générale & secrétaire-trésorière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-02-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-02-035

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2011 totalisant 117 371,60 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 décembre 2010* au montant de 26 019,05 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 janvier 2011* au montant de 67 713,56 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Tremblay Bois Mignault Lemay – Paiement d'honoraires

2011-02-036

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures 81871 et 81872 au montant de 1 099,51 \$ relativement à des honoraires pour la rédaction de l'entente pour l'achat de l'édifice de la Caisse populaire et pour des dossiers de recouvrement des taxes foncières.

Séance ordinaire du 7 février 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc – Paiement d'honoraires – Plan d'intervention

2011-02-037

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15022466 au montant de 1 566,47 \$ pour les honoraires pour le plan d'intervention pour les travaux réalisés au 1^{er} janvier 2011. (rés. 2010-06-220)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Hockey mineur St-Boniface – Paiement de la redevance pour les joueurs

2011-02-038

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 2 040 \$ pour les 51 joueurs de Saint-Étienne-des-Grès inscrits au hockey mineur de Saint-Boniface pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec – Paiement d'honoraires – Inspection bâtiment de la caisse

2011-02-039

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 8686-01, au montant de 3 617,53 \$, pour la visite d'inspection du bâtiment de l'hôtel de ville. (rés. 2010-07-257)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Février 2011

2011-02-040

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Description	Compte G/L	Montant
Impression d'écussons	02.230.10.650	105 \$
Pose des écussons sur les 2 manches	02.230.10.650	78 \$
Écussons Saint-Étienne-des-Grès	02.230.10.650	52 \$
Pose de velcro	02.230.10.650	39 \$
Pose d'écussons sur pantalon	02.230.10.650	26 \$
Changer 6 luminaires défectueux – patinoire St-Thomas	02.701.51.649	1 072 \$
3 postes ordinateur (2 administration, 1 maire)	23.020.00.726	3 874 \$
Sonde de niveau – Station des Pins	02.413.00.521	995 \$
Pièces et accessoires – Camion voirie / hygiène	02.330.20.640	2 773 \$
Système de rangement – garage	23.040.00.725	3 083 \$
	Total	12 097 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 269-1-2011 pour augmenter le fonds de roulement et modifier le règlement 269-94

Séance ordinaire du 7 février 2011

CONSIDÉRANT que la Municipalité St-Étienne-des-Grès possède présentement un fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$ décrété par son règlement numéro 269-94;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec pour hausser le montant de son fonds de roulement d'une somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

2011-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 269-1-2011 pour augmenter de 100 000 \$ le montant du fonds de roulement et modifier le règlement numéro 269-94.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum – Approbation du règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
M.R.C. DE MASKINONGÉ**

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2011

Suite à la tenue d'une journée d'enregistrement le 27 janvier 2011, à l'Hôtel de ville de Saint-Étienne-des-Grès, de 9 h à 19 h, pour le **Règlement numéro 401-2011**, décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour y loger l'hôtel de ville.

Je, Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation de l'hôtel de ville est de 2 901;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 301;
- ☞ que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare que le règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation de l'hôtel de ville est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE FAITE.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de janvier 2011.

Séance ordinaire du 7 février 2011

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Avis de motion – règlement sur les dérogations mineures

2011-02-042

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement sur les dérogations mineures et abrogera le règlement 238 adopté en 1990.

10. Mandat à un notaire – Prolongement de la rue François-Chrétien – Phase III – Acquisition de la rue

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'une part, et Monsieur Gilles Lefebvre d'autre part, le 30 mars 2010, concernant le développement domiciliaire (rue François-Chrétien – Phase III) à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, Monsieur Gilles Lefebvre doit céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès divers lots utilisés comme rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

2011-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu de mandater Me Jean Damphousse pour rédiger les documents légaux de transfert, à La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue de la rue François-Chrétien appartenant présentement à Monsieur Gilles Lefebvre et située sur les lots 3 859 618 et 4 485 650, selon les termes de l'entente intervenue le 30 mars 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mandat à un notaire – Prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV – Acquisition de la rue

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'une part et Monsieur Gilles Lefebvre d'autre part, le 22 septembre 2010, concernant le développement domiciliaire (rue des Seigneurs – Phase IV) à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, Monsieur Gilles Lefebvre doit céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès divers lots utilisés comme rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

2011-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu de mandater Me Patricia Charette pour rédiger les documents légaux de transfert, à La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue de la rue des Seigneurs appartenant présentement à Monsieur Gilles Lefebvre et située sur les lots 4 497 629 et 4 147 804, selon les termes de l'entente intervenue le 22 septembre 2010, et d'inclure audit contrat le lot 4 147 802 qui constitue une autre portion (phase III) de la rue des Seigneurs qui n'avait pas été cédée antérieurement.

Séance ordinaire du 7 février 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Nomination du maire suppléant

2011-02-045

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès nomme Nicolas Gauthier comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 7 février 2011. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies – autorisation de signatures

ATTENDU QU'il y a lieu d'organiser un service d'entraide mutuelle de protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la loi autorise une telle organisation en commun, en vertu des articles 569 du *Code municipal* et 468 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU les dispositions de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* concernant une entente intermunicipale prévue au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre, tel que prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Maskinongé, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du schéma de couverture de risques incendie, de chacune des municipalités de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir l'entraide mutuelle, selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre;

2011-02-046

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies dont une copie est jointe en annexe « A » pour faire partie intégrante de la présente résolution. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Vente d'équipements incendie

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies possèdent des équipements usagés dont il désire se départir;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel pourrait intéresser les municipalités qui utilisent de tels équipements;

Séance ordinaire du 7 février 2011

2011-02-047

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès autorise le directeur du service des incendies à offrir aux municipalités les équipements à se départir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Appel d'offres – achat et entretien des extincteurs

2011-02-048

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** par Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des propositions à des fournisseurs pour l'achat et l'entretien de la flotte d'extincteurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de formation – compétence des opérateurs de système de distribution d'eau potable

CONSIDÉRANT que, suite à une inspection réalisée le 7 décembre 2010 par une fonctionnaire de la direction régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la municipalité est informée que ses opérateurs ne possèdent pas le bon profil de compétence pour opérer une station de chloration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les démarches pour inscrire le personnel assigné à la station de chloration et à la prise d'échantillonnage afin qu'ils détiennent une certification de qualification professionnelle de Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entreprendre ces démarches pour l'inscription des employés avant le 14 février 2011;

2011-02-049

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'inscription au programme de certification de Emploi-Québec, les employés Claude Bournival et René Bellemare à une formation P4a, P6a et P6b (avec option chloration) et défraie les coûts d'inscription et les autres frais relatifs à ce programme de formation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure – Susy Dupont et Jean Leclerc

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Susy Dupont et monsieur Jean Leclerc consiste à régulariser la hauteur du garage à 20 pieds au lieu de 16 pieds, tel que prescrit à l'article 80 du règlement de zonage 234-90, localisé au 830 Principale, sur le lot 2 546 169 de la zone Ca-01 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires étaient bien informés que la hauteur du garage ne devait pas excéder 80 % de la hauteur de la maison, tel que décrit au permis de construction 2009-307;

CONSIDÉRANT que la hauteur du garage ne cause pas de préjudice au voisinage et que refuser la demande causerait un préjudice très sérieux aux propriétaires ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure de madame Susy Dupont et monsieur Jean Leclerc ;

Séance ordinaire du 7 février 2011

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet ;

2011-02-050

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Susy Dupont et monsieur Jean Leclerc concernant le lot 2 546 169, zone Ca-01. M. Marc Bastien, conseiller s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

18. Octroi de subventions aux organismes et versement

2011-02-051

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 25 500 \$ au Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. pour les activités de loisirs et l'organisation de fêtes; ce montant sera distribué entre les organismes suivants :

• AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès	450 \$
• Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès	470 \$
• Association de hockey Le Rockets de Saint-Étienne-des-Grès	920 \$
• Forum Jeunesse	910 \$
• Association de baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès	3 000 \$
• Service des Loisirs de Saint-Étienne-des-Grès	19 560 \$
• AFÉAS de Saint-Thomas-de-Caxton	190 \$

Total : 25 500 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Programme d'emploi d'été Canada

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2011-02-052

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, M. Yvon Richard à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour la saison estivale 2011 pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation de versement à l'Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne a adopté ses prévisions budgétaires 2011 prévoyant une contribution municipal de 3 188 \$;

2011-02-053

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** par Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès verse la somme de 3 188 \$ à l'Office municipal d'habitation pour sa contribution 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 février 2011

21. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Autorisation gestion – Résidence Les Grès

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC souhaite que l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIÈRES (OMHTR) acquière l'IMMEUBLE situé au 1040 rue principale, sur le territoire de la MUNICIPALITÉ de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, afin d'actualiser la relance des services en partenariat avec l'organisme Ménagez-vous;

ATTENDU QUE cette acquisition sera financée par le biais du programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'OMHTR n'est pas l'agent de la MUNICIPALITÉ de Saint-Étienne-des-Grès, mais agit déjà à titre de gestionnaire de l'OMH de Saint-Étienne-des-Grès par l'entremise d'une entente avec l'OMH concerné;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 57, paragraphe 4, de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (L.R.Q., c. S-8), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité;

2011-02-054

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès convienne de ce qui suit:

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS, LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC et L'OMHTR procéderont à la signature d'une convention afin de favoriser cette acquisition et l'exploitation de l'immeuble ci-haut mentionné, afin que l'OMHTR puisse y agir et y exercer tous ses pouvoirs.

Enfin, la gestion du Programme de supplément au loyer demeure sous la responsabilité de l'OMH de Saint-Étienne-des-Grès et assujéti à l'approbation de son budget par la Municipalité. Le tout ne nécessite aucune autre contribution financière de la Municipalité et de la Ville concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Municipalité de Saint-Boniface – Acceptation de l'entente pour les pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT la nouvelle entente proposée par la municipalité de Saint-Boniface pour la répartition des coûts pour les interventions relatives à l'utilisation des pinces de désincarcération;

2011-02-055

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la nouvelle entente sur l'utilisation des pinces de désincarcération avec la municipalité de Saint-Boniface et relative à la nouvelle répartition de tarification pour chacune des municipalités parties à l'entente, soient : Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Barnabé, Charette et une partie de Saint-Sévère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 février 2011

23. Camion citerne 6 roues – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT que le résultat de l'analyse de l'appel d'offres relative à la fourniture d'un camion citerne 6 roues neuf, transmise à la municipalité par Alain Côté Consultant inc., recommande le rejet de toute les soumissions;

2011-01-056

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette toutes les soumissions suite à son appel d'offres pour la fourniture d'un camion citerne 6 roues neuf.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de mandat – Alain Côté Consultant inc. – Établissement besoins service incendie

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Alain Côté Consultants inc., expert-conseil en équipement incendie, datée du 2 février 2011 relativement au projet d'acquisition d'un camion citerne pour le service incendie, afin d'établir les besoins du service incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil désire s'adjoindre une ressource afin de l'assister dans ce processus;

2011-02-057

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service datée du 2 février 2011 d'Alain Côté Consultant inc. pour la 1^{ère} étape, soit l'analyse des besoins du service incendie et préparation du devis descriptif pour le véhicule recommandé et ce, pour un montant de 2 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Ministère des Transports – Boulevard de la Gabelle

CONSIDÉRANT qu'une évaluation du réseau routier avait été effectuée;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné à cette même évaluation que la proportion de camions passant sur cette route est de 15% et plus, mais que pour la compensation, le pourcentage appliqué est celui de l'évaluation globale, soit moins de 15%, ce qui a pour conséquence d'obtenir une aide moins importante pour cette route;

CONSIDÉRANT la présence du site d'enfouissement de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui a elle seule, contribue au passage de plus de 200 camions par jour;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs industries par lesquelles transigent de nombreux camions chaque jour;

CONSIDÉRANT que certains d'entres eux sont compensés par via la nouvelle compensation pour les carrières et sablières, mais que cette compensation n'est pas applicable aux entreprises transportant les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que cette route n'avait pas été conçue à l'origine, par le ministère des Transports, comme route pour le transport lourd, mais qu'il s'agissait plutôt d'une voie d'accès aux terres qui avaient été enclavées suite à l'implantation de l'autoroute 55;

Séance ordinaire du 7 février 2011

CONSIDÉRANT que l'ouverture du lien inter-rive accroît le volume de circulation sur cette route;

2011-02-058

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** par Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au Ministère des Transports de reprendre l'entretien du boulevard de la Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Varia

26.1 Demande d'aide financière – Association hockey mineur St-Boniface – Coupe Dodge

Ce point a été enlevé de l'ordre du jour.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07
Fin : 20 h 35

27. Levée de l'assemblée

2011-02-059

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière